

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 avril 2022**

Nombre de conseillers

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 8

Le 11 avril 2022 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur MAUXION Oliver, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 04/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2022.

**Convoqué le :** 04/04/2022

**Affiché le :** 04/04/2022

**Présents :** M. MAUXION Olivier, M. SARRION Mathieu, M. PUISEUX Xavier, M. RATIER François, Mme MILLELIRI Marie-Françoise, Mme GEORGLER Gaëlle, M. GREGORI Patrice, Mme ANNAT Pauline, Mme POISSON Marie-Cécile

**Excusé(e) ayant donné procuration :**

**Absente :** Mmes LEMAIRE Céline et POISSON Marie-Cécile

**Secrétaire de séance :** Mme MILLELIRI Marie-Françoise

Les élus n'ayant fait aucun commentaire, le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2022, est approuvé à l'unanimité, il est signé par tous les membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adjoindre un point à l'ordre du jour : groupement de commandes – marché de maintenance électrique du SDESM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

## **1. PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES**

Monsieur le Maire explique qu'un nouvel indicateur de qualité comptable a été ajouté en trésorerie en 2021. Cet indicateur contrôle si la collectivité a des impayés. Si c'est le cas, elle doit constituer des provisions à hauteur de 15% minimum.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer des provisions pour créances douteuses en appliquant le taux de 15%.

## **2. PLAN DE FORMATION 2022-2024**

Monsieur le Maire explique que la formation professionnelle est un droit fondamental des fonctionnaires c'est pourquoi, il est obligatoire d'adopter un plan de formation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de formation triennal (2022-2024) proposer par Monsieur le Maire.

## **3. MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'instituer l'entretien professionnel annuel, pratiqué jusqu'ici de façon informelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer l'entretien professionnel annuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

#### **4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ABR-VOYAGEURS**

La convention passée avec le département pour la mise à disposition des abris-bus vient à expiration. Monsieur le Maire demande au conseil d'autoriser son renouvellement pour 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs avec le Département de Seine-et-Marne

#### **5. MISSION FAISABILITE : CHOIX ARCHITECTE**

Monsieur le Maire expose que des devis ont été demandé à quatre cabinets d'architecte pour une étude de faisabilité de la rénovation de la mairie. Ces devis n'étant pas assez complets et portant sur des éléments différents, il est nécessaire de préciser le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, conclut à l'unanimité que le choix d'un architecte serait prématuré et qu'il convient auparavant de définir plus précisément le projet.

#### **6. COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 dressé par le Comptable du Trésor de Nemours qui est identique au compte administratif 2021

#### **7. COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mathieu Sarrion approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 196 768.80 € et un excédent d'investissement de 18 866.26 €.

#### **8. AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 196 866.80 € en section de fonctionnement et 18 866.26 € en section d'investissement.

#### **9. TAUX IMPOSITION 2022**

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la commune pour l'année 2022.

- Taxe foncière (bâti) : 29,30%
- Taxe foncière (non bâti) 33,76%

#### **10. BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- 284 085.00 € en section d'investissement avec un excédent reporté de 18 866.26 €
- 510 303.80 € en section de fonctionnement avec un excédent reporté de 196 866.80 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

## **11. GROUPEMENT DE COMMANDE SDESM – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2023-2026**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le marché de maintenance concernant l'éclairage public arrive à expiration au 31 décembre 2022.

Le SDESM propose de refaire un groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commande.

## **12. DIVERS**

Mathieu Sarrion indique que le budget du SIGEGAS augmente de façon très significative du fait du remplacement de deux ATSEM en congés maternité.

Marie-Françoise Milleliri indique qu'au SMEP la phase diagnostic de la révision du SCOT arrive à son terme.

Xavier Puisseux indique qu'une réunion a eu lieu à Buthiers sur les liaisons douces.

Un premier tronçon de piste cyclable va être réalisé entre Buthiers et Boulancourt.

Patrice Grégori demande qu'un point soit fait sur les actions à entreprendre pour la maintenance du patrimoine de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h30**.

En Mairie, le 11/04/2022  
Le Maire, Olivier MAUXION